



PATINAGE
DE VITESSE
CANADA

MANUEL POUR LES OFFICIELS DE DÉPART

Mise à jour

janvier 2022

TABLE DES MATIÈRES

MANUEL POUR LES OFFICIELS DE DÉPART.....	0
INTRODUCTION.....	3
RÔLE ET QUALITÉS.....	4
Rôle de l'officiel de départ.....	4
Qualités de l'officiel de départ.....	4
Relations avec les autres officiels.....	4
ÉQUIPEMENT.....	6
Liste de l'équipement et des fournitures.....	6
Équipement de départ – Sélection et entretien.....	6
Systèmes de chronométrage électronique/de départ.....	7
PLANIFICATION D'UNE COMPÉTITION.....	9
Général.....	9
Sélection des officiels de départ.....	9
Préparatifs avant la compétition.....	10
Réunion des entraîneurs et des officiels.....	11
Jour de la compétition.....	12
RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE DÉPART.....	13
Général.....	13
Sommaire.....	14
Longue piste (style olympique).....	15
Longue piste (départ en groupe).....	15
Courte piste (sanctionné par PVC et l'ISU).....	15
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / CERTIFICATION.....	16
Général.....	16
Programme de certification des officiels.....	16
Critères de certification pour les officiels de départ.....	17
L'ISU Liste.....	19
ANNEXE A: RÈGLEMENTS SPÉCIAUX – PATINAGE DE VITESSE.....	21
Règlement 217: Fonctions et pouvoirs de l'officiel de départ.....	21
Règlement 227: Disposition de la piste.....	21
Règlement 239.....	22
Règlement 246: Modification de l'ordre de départ.....	22



Règlement 253 : Au début	22
Règlement 256 : Organisation de compétitions par équipes	24
Règlement 257 Organisation des courses en groupe.....	26
Règlement 278	26
I. Compétition technique équipement des patineurs.....	27
Règlement 279.....	27
ANNEXE B : RÈGLEMENTS SPÉCIAUX POUR LE PATINAGE DE VITESSE SUR COURTE PISTE	28
Règlement 280	28
Règlement 290	29
Règlement 295	30
Règlement 297.....	31
Règlement 298	31
C7 RÈGLES SPÉCIFIQUES DES COMPÉTITIONS SUR LONGUE PISTE.....	35
Compétitions de Départ en Groupe	35
ANNEXE C : PISTE OVALE DE 400 MÈTRES	37
ANNEXE D : PISTE OVALE POUR PATINAGE DE VITESSE SUR COURTE PISTE.....	38

INTRODUCTION

Ce manuel a été conçu dans un but précis : fournir une formation technique avancée aux officiels de départ en patinage de vitesse désirant se qualifier pour obtenir une certification de niveau II à ISU du Programme de certification des officiels de Patinage de Vitesse Canada (PVC).

Il est entendu que l'officiel de départ a déjà acquis une certaine expérience du patinage de vitesse tel que pratiqué au Canada : longue piste (style olympique), longue piste (départs en groupe) et courte piste (départs en groupe). Le candidat doit également avoir réussi le cours de niveau I.

Les personnes qui compléteront ce cours tout en satisfaisant aux critères de mise en pratique et de performance du programme posséderont les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter des fonctions d'officiel de départ à tous les échelons, des compétitions locales et interclubs jusqu'aux championnats du monde.

Patinage de vitesse Canada désire souligner la contribution des personnes suivantes à ce manuel :

- Auteurs principaux en 1993 : Bob Ireland et Alan Overend
- Mise à jour de septembre 2003 : Hans Terstappen
- Mise à jour d'octobre 2004 : Hans Terstappen
- Mise à jour de septembre 2006 : Hans Terstappen
- Mise à jour d'août 2017 : Roger Cole et Hans Terstappen

RÔLE ET QUALITÉS

Rôle de l'officiel de départ

Le rôle de l'officiel de départ consiste à garantir un départ juste et équitable pour tous les patineurs. C'est donc dire qu'il doit contrôler et superviser le départ de la course conformément aux règlements en vigueur. Ce faisant, il donne à tous les patineurs la chance de connaître un départ optimal.

Cela peut sembler simple, mais il s'agit d'une des plus importantes et difficiles tâches du sport. Alors qu'un bon officiel du départ maîtrise la situation et passe généralement inaperçu, un mauvais officiel de départ n'est pas constant, ce qui crée confusion et déception chez les patineurs, les entraîneurs, les autres officiels et les spectateurs.

Qualités de l'officiel de départ

Un officiel de départ doit être un individu juste mais ferme possédant une grande expérience ainsi que le respect de la communauté du patinage de vitesse. Une nature discrète, serviable et agréable le servira bien, particulièrement lors d'une longue compétition.

Il doit en outre être animé par un engagement profond envers l'impartialité : aucun patineur ne doit profiter d'un avantage indu sur son rival.

C'est par sa fermeté et sa détermination qu'il maintiendra le contrôle sur le départ, qui relève de lui et non des patineurs. Si ce contrôle lui échappe, un patineur jouira d'un avantage par rapport aux autres.

De plus, l'officiel de départ doit être capable de prendre une décision en une fraction de seconde. Lors du départ, il n'y a pas beaucoup de temps pour la réflexion. Il faut réagir sur-le-champ, alors la vivacité d'esprit et la concentration sont des qualités essentielles.

Un officiel de départ doit également avoir un désir profond d'éviter les erreurs. Lorsqu'une erreur se produit, mieux vaut la reconnaître, déterminer comment et pourquoi elle s'est produite et établir comment l'éviter. En fait, il faut y voir une occasion d'apprendre et de poursuivre sa quête de perfection.

Enfin, un officiel de départ doit être en bonne condition physique et préparé à exercer ses fonctions durant de longues périodes de temps (c.-à-d. plusieurs heures), parfois dans des conditions très défavorables (vent ou froid, par exemple). Sa performance est en partie liée à son niveau de fatigue et à son état de santé.

Relations avec les autres officiels

L'officiel de départ est un des officiels seniors (ou en chef) lors d'une compétition. Son comportement et ses relations avec les autres officiels doivent refléter ce statut. Lui ou son adjoint désigné devront communiquer régulièrement avec plusieurs de leurs pairs.



Avant le début de chaque course, l'officiel de départ doit confirmer que le chronométrateur en chef et le juge d'arrivée en chef sont prêts. Ceci peut être fait par communication radio ou au moyen d'un signal visuel convenu (p. ex., en agitant un drapeau). Tâche encore plus cruciale : il doit s'assurer que les appareils électroniques de chronométrage et de suivi des temps sont prêts à être utilisés.

Pendant la compétition, il peut consulter l'arbitre ou le coordonnateur de compétition ou recevoir d'eux des conseils en cas de changement, délai ou autre. À l'occasion, lui ou son adjoint désigné devront peut-être consulter le préposé au regroupement au sujet des détails de la course (nombre de participants, numéros de patineurs, etc.), particulièrement durant la préparation d'un départ en quatuor.

ÉQUIPEMENT

Liste de l'équipement et des fournitures

En vue d'une compétition, l'officiel et son adjoint doivent apporter l'équipement et les fournitures qui suivent, ou s'assurer qu'ils sont disponibles.

Courte piste	Longue piste
<ul style="list-style-type: none">• Sifflet• Montre-bracelet• Écritoire à pince et crayons• Programme des épreuves• Plus récente version des règlements de PVC et ISU• Pistolet de départ (en l'absence d'équipement de départ électronique)• Protège-tympan• Cartouches (en l'absence d'équipement de départ électronique)• Microphone (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none">• Sifflet de plastique• Chronomètre• Écritoire à pince et crayons• Programme des épreuves• Plus récente version des règlements de PVC et ISU• Pistolet de départ (en l'absence d'équipement de départ électronique)• Protège-tympan• Cartouches (en l'absence d'équipement de départ électronique)• Microphone (si nécessaire)• Deux haut-parleurs pour les départs décalés• Appareil de communication électronique pour souligner les faux départs lors des départs décalés• Brassards colorés• Drapeaux rouge et blanc, plus drapeaux bleu et jaune dans le cas de quatuors.• Matériel pour tracer une ligne (départs en groupe)• Vêtements de circonstance

Dans le cas d'une compétition de courte piste, l'officiel de départ doit préalablement discuter avec l'arbitre en chef et le coordonnateur de compétition pour déterminer si des relais sont prévus. Le cas échéant, mieux vaut utiliser un pistolet de départ pour signaler aux patineurs qu'il ne reste que trois tours à la course.

Équipement de départ – Sélection et entretien

Avant chaque compétition, assurez-vous de maîtriser l'équipement de départ. Si vous n'utilisez pas un pistolet électronique, assurez-vous d'avoir suffisamment de cartouches pour le type de

compétition. Lors des pauses et après la compétition, les pistolets à poudre doivent être bien rangés, à l'abri du public. Il convient parfois de les nettoyer après une journée de compétition.

Systèmes de chronométrage électronique/de départ

Par « chronométrage électronique », on entend un système de mesure du temps qui est activé par le tir d'un pistolet de départ et qui enregistre électroniquement la traversée de la ligne d'arrivée par chaque compétiteur.

L'utilisation du chronométrage électronique est obligatoire lors des Championnats nationaux de style olympique, des Coupes Canada, des sélections de l'équipe nationale sur courte piste, des Championnats de l'ISU, des Coupes du monde et des Jeux olympiques d'hiver. C'est par ailleurs une méthode couramment utilisée lors des compétitions locales, régionales et provinciales. Lorsqu'on y a recours, l'officiel de départ doit être bien préparé et connaître la configuration du système, laquelle varie d'un site à l'autre.





Équipement de départ électronique utilisé dans la plupart des compétitions au pays

Lors des compétitions sanctionnées par l'ISU, l'officiel de départ doit aussi porter un petit microphone, grâce auquel il transmet ses instructions aux patineurs et à la foule. Dans le cas des compétitions sur longue piste, les haut-parleurs doivent être situés près de la ligne de départ, et fonctionner indépendamment du système public d'annonce.



PLANIFICATION D'UNE, COMPÉTITION

Général

Pour un officiel, apprendre à planifier une compétition est aussi important qu'acquérir et maîtriser les habiletés nécessaires à la pratique du métier. L'officiel de départ doit être bien informé, organisé et préparé pour chaque compétition. Il est naïf de croire que vous n'avez qu'à vous présenter pour faire un travail remarquable.

Une planification inadéquate peut entraîner des complications qui peuvent changer une solide performance en échec relatif. En fait, un bon travail sera jugé comme étant normal et passera inaperçu, mais on n'oubliera pas vos petites erreurs. En d'autres mots, une simple contre-performance peut ternir des années d'efforts et de succès.

Vous trouverez donc ci-dessous quelques grands aspects de la planification devant être abordés avant le début d'une compétition. Certes, la préparation requise variera selon l'envergure de l'événement (local, provincial, national ou championnat du monde), mais rappelez-vous qu'il vaut mieux être trop préparé pour une compétition modeste que de ne pas l'être assez pour un rendez-vous plus important.

Les officiels de départ ne font pas cavalier seul : ils font partie d'une équipe. D'ailleurs, les règlements sont de plus en plus le miroir de ce travail collectif, qu'il s'agisse des chutes avant la fin de la première virage (7^{ième} bloc), de l'entrée et de la sortie rapide des patineurs, de l'arbitre adjoint veillant au bon alignement sur la ligne de départ ou des deux officiels de départ signalant les faux départs. C'est en collaborant que l'officiel de départ, son adjoint, les arbitres et le préposé à l'appel assurent le bon déroulement de la procédure de départ.

En longue piste, plus particulièrement lors des départs décalés, il y a aussi un important travail d'équipe, mais c'est à l'officiel de départ sur la plateforme que revient la décision de rappeler ou non les patineurs si son adjoint l'avise d'un problème.

Sélection des officiels de départ

L'officiel de départ pour une compétition locale, provinciale ou régionale est habituellement sélectionné par l'association locale ou provinciale. Pour les compétitions nationales, le choix relève du Comité de développement des officiels (CDO) de PVC, qui rend sa décision chaque année en septembre. Les officiels de départ pour les Championnats de l'ISU, les Coupes du monde ou les Jeux olympiques d'hiver sont nommés par le président de l'ISU, selon les recommandations du comité technique de l'organisme.

L'échéancier de sélection est établi en fonction du niveau de compétition. Par exemple, il n'est pas rare qu'un officiel de départ soit nommé au moins deux ou trois mois avant la tenue d'une compétition nationale ou internationale, alors qu'à l'échelle locale ou régionale, un délai de deux à trois semaines est normalement suffisant.

Lors d'un Championnat canadien ou d'un événement sanctionné par PVC, ces officiels doivent être titulaires d'une carte de membre de PVC : l'annonceur, le coordonnateur de la compétition, l'arbitre en chef, l'arbitre adjoint, le préposé au regroupement, l'officiel de départ, l'officiel de départ adjoint, le chronométreur en chef, le juge d'arrivée en chef, les préposés à la piste et le compilateur en chef.

Voici les grandes lignes directrices encadrant la sélection du personnel de départ, en fonction des niveaux de compétition (n'oubliez pas que ce ne sont que des lignes directrices).

Réunions locales ou régionales

- L'officiel de départ doit être de niveau II (recommandé).
- Les officiels de départ adjoints doivent avoir assisté à une clinique d'officiels de niveau I.

Compétitions provinciales/territoriales et régionales

- L'officiel de départ doit être minimalement de niveau II, et de niveau IIIB de préférence.
- Les officiels de départ adjoints doivent être de niveau II.

Compétitions nationales ou nord-américaines

- L'officiel de départ doit être de niveau IIIA. Un officiel prometteur de niveau IIIB peut travailler comme officiel en chef sous la direction d'un officiel senior.
- Les officiels de départ adjoints doivent être minimalement de niveau IIIB.

Compétitions internationales (p. ex., Coupe du monde)

- L'officiel de départ doit être de niveau ISU.
- Il peut toutefois s'agir d'un officiel de niveau ISU International ayant la mention « W ».

Championnats du monde/Jeux olympiques d'hiver

- L'officiel de départ doit être de niveau ISU.

Préparatifs avant la compétition

Une fois sélectionné pour une compétition, vous devriez poser votre candidature pour des compétitions locales tenues dans votre région, afin de vous exercer; vous gagnerez même à agir comme adjoint lors d'une séance d'entraînement de votre club.

Communiquez avec le coordonnateur de compétition pour connaître le type d'équipement de départ utilisé, et pour savoir si un pistolet sera nécessaire (courses de relais).

Si possible, visitez le site de compétition et familiarisez-vous avec les lieux. N'hésitez pas à demander des modifications ou des ajustements à votre espace de travail. Vous êtes la seule personne responsable de votre succès ou de votre échec, lesquels peuvent être causés par un mauvais positionnement de l'équipement ou par un déplacement que vous n'avez peut-être pas

demandé. Cela dit, n'oubliez pas que les changements exigés pourraient être trop onéreux, ou physiquement impossibles. Faites donc montre de souplesse.

Demandez à voir et à manipuler l'équipement de départ que vous utiliserez. Si vous savez comment vous en servir et l'entretenir, vous ne serez pas pris au dépourvu en cas de pépin; assurez-vous notamment de savoir comment connecter les appareils. Soyez au fait de l'endroit où l'équipement sera entreposé, comme du lieu et du moment où vous pourrez l'obtenir le jour de la compétition.

Sur la piste, vous devriez également vérifier que les lignes et marques de départ respectent les règlements applicables; si nécessaire, exigez des correctifs et avisez l'arbitre en chef. Profitez-en aussi pour vérifier les emplacements et les raccords de l'équipement électronique de chronométrage et de départ ainsi que ceux du microphone, s'il y a lieu. Effectuez des tests afin de vous assurer que tout est en bon état de marche.

Avant la compétition, vous devriez avoir des discussions avec vos adjoints afin de préciser leur horaire, leur rôle et vos attentes à leur égard, ainsi que votre interprétation de certains règlements. L'application des règlements qui encadrent les départs doit être cohérente tout au long d'une compétition, peu importe qui donne le coup d'envoi des courses.

Passez en revue votre liste de vérification et assurez-vous que vous avez tout l'équipement requis. Vous devez vous rendre à la compétition avec des vêtements convenant aux conditions météo.

Avant la compétition, discutez avec l'arbitre en chef pour vous assurer d'être sur la même longueur d'onde. En courte piste, déterminez qui vérifiera l'ordre des patineurs sur la ligne de départ, supervisera les chutes avant le 7^{ième} bloc et placera les marqueurs pour les distances de 500 et 1 500 m. Établissez d'avance avec l'arbitre en chef quel sera le signal indiquant le départ de la prochaine course. Veillez à ce que tous les officiels de départ en soient avisés.

En longue piste, familiarisez-vous avec le programme. Vérifiez notamment s'il y a des départs en quatuor ou des courses spéciales (départs en groupe, poursuites en équipe, sprints en équipe, relais). Prévoyez assez de temps pour modifier l'emplacement des départs et déplacer l'équipement.

Finalement, le jour précédant la compétition, relisez les règlements applicables de PVC et de l'ISU. *Rappelez-vous que vous n'avez pas le temps de lire les règlements pendant une compétition.*

Réunion des entraîneurs et des officiels

Cette réunion se déroule habituellement le soir précédant la compétition ou le matin de celle-ci. C'est le moment où l'arbitre donne le ton et les directives. L'officiel de départ devrait préalablement rencontrer l'arbitre pour régler toute question en suspens (brassards, changements aux règlements, chutes avant le 7^{ième} bloc, etc.). Vous devez assister à la réunion avec les entraîneurs puisque c'est une occasion :

- de vous présenter, vous et vos adjoints;
- de définir votre interprétation des règlements et procédures clés liés au départ;
- de déterminer si des entraîneurs dirigent des patineurs souffrant d'un handicap auditif;
- de rencontrer les autres officiels et d'établir leurs responsabilités et lieux de travail pendant la compétition.

Jour de la compétition

Il est entendu que vous serez calme, frais et dispos afin de bien effectuer votre travail. Chacun de vous sait mieux que quiconque ce qui est requis pour être prêt et alerte le matin d'une compétition (repos, relaxation, alimentation et concentration). Nous ne discuterons donc pas de ce sujet davantage, car vous êtes responsable de votre propre comportement, et des conséquences positives ou négatives qui en découleront.

Si possible, tâchez d'arriver une heure avant la première course de la compétition. Vous pourrez ainsi effectuer une dernière vérification et disposerez d'assez de temps pour apporter des modifications, si nécessaire. Avant les autres courses de la journée, particulièrement les courses sur longue piste, dont les positions de départ diffèrent, prenez de 10 à 15 minutes pour refaire des vérifications et des tests. Si nécessaire, l'équipement doit être déplacé à la fin d'une course, de manière à ce que vous ayez suffisamment de temps pour faire des tests et modifications durant la préparation de la piste ou lors des périodes de repos des athlètes.

Peu importe le niveau de compétition, tentez de repérer rapidement, surtout juste avant une course, toutes les personnes avec qui vous aurez un contact verbal ou visuel. N'oubliez pas que vous êtes responsable du départ et que ce sont les autres qui doivent s'ajuster à vous, pas le contraire. Votre priorité : les athlètes. Vous travaillez avant tout pour eux. Après chaque journée de compétition, vous devez éteindre l'équipement de départ et le remettre au coordonnateur de la compétition ou au personnel du bureau afin qu'il soit entreposé de manière sécuritaire. Vous devez aussi vous assurer qu'il sera rechargé pendant la nuit, afin d'être fonctionnel pour les courses du lendemain.

RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE DÉPART

Général

Afin d'être un officiel de départ complet et de remplir efficacement un rôle d'officiel senior au sein de l'équipe d'une compétition, il est essentiel de comprendre parfaitement les règlements et procédures applicables. Un bon officiel de départ améliore la qualité globale d'une compétition, alors qu'un mauvais officiel de départ la compromet.

Au début de chaque course, l'officiel de départ doit prévenir toute surprise ou éliminer toute distraction pouvant nuire à sa concentration ou à celle des patineurs. La ligne de départ doit être un environnement contrôlé et agréable. Un officiel de départ doit rechercher la perfection, c'est-à-dire contrôler le départ tout en demeurant en retrait. Les courses sont pour les patineurs.

L'officiel de départ est responsable du départ d'une épreuve – voir règlements 217-1 (longue piste) et 290-9 b, c, d, e (courte piste) de l'ISU. L'arbitre, lui, contrôle le reste de la course. Pour que tous les patineurs aient une chance égale, il faut veiller à ce qu'ils prennent le départ à partir d'une position stable et immobile.

La procédure de départ est toujours la même, que l'officiel de départ soit un novice plus ou moins expérimenté ou un vétéran chevronné. Peu importe son niveau de certification, l'officiel de départ doit agir conformément aux règlements énoncés dans le manuel de l'ISU et dans le manuel d'information de PVC (Livre rouge). Sauf pour d'interprétations différentes des mémorandums, ces deux ensembles de règlements sont plus ou moins les mêmes. Ils figurent aux annexes A (longue piste) et B (courte piste) du présent manuel.

Les règlements de l'ISU en matière de patinage de vitesse courte piste sont suivis de règlements spéciaux pour les compétitions longue piste avec départ en groupe. Les règlements C7-100 à C7-103 sont repris du Livre rouge de PVC.

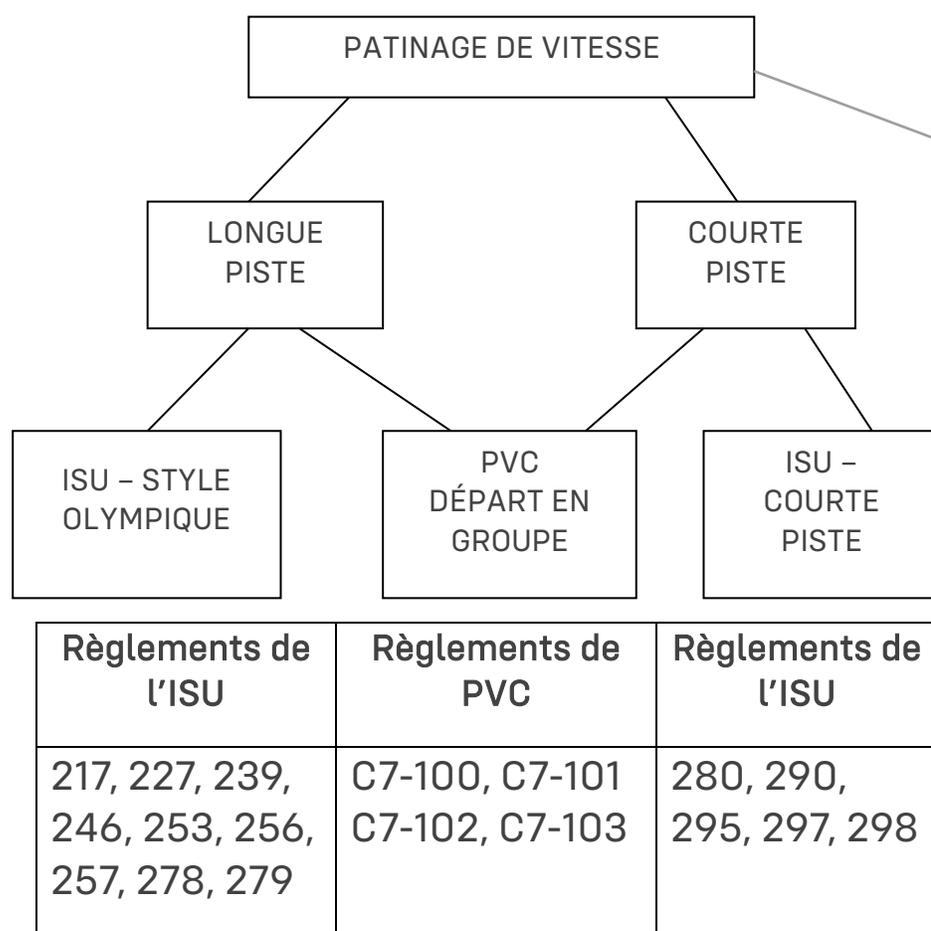
C'est aux deux ans que l'ISU met à jour ses règlements, lors de son congrès tenu en juin. Les mises à jour des règles sont publiées sur le site web de l'ISU dans la section des règles; [Special Regulations & Technical Rules, Speed Skating](#) et [Special Regulations & Technical Rules, Short Track Speed Skating](#). Tous les changements sont surlignés.

Les annexes A et B du présent manuel seront mis à jour aux deux ans.

Prière de lire soigneusement les points importants de ces règlements et procédures de départ. C'est par ailleurs un bon moment pour passer en revue tous les règlements en vigueur de PVC et de l'ISU. Survolez-les d'abord, puis étudiez chacun d'eux pour bien les comprendre et saisir l'interprétation suggérée. Les règlements de départ propres à chaque type de compétition sont résumés ci-dessous et reproduits aux annexes A (longue piste) et B (courte piste).

Sommaire

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différentes disciplines et des règlements s'y rattachant. Les règlements exacts sont traités aux **annexes A** (longue piste) **et B** (courte piste).



DLTPA
Développement à long terme du participant et de l'athlète :

- ce que ça change pour les officiels de départ

Règlements de PVC

Officiel de départ : C5-202, C5-303, C6-102, C6-103

Officiel de départ adjoint : C5-304

Courte piste : C2-203, C2-204

Jeux olympiques : C2-201

Départ en groupe : C2-202

Règlements spéciaux pour le départ des compétitions sur courte piste (DLTPA) présentés dans le Livre rouge : **C6-103**

Règlements spéciaux pour les compétitions sur longue piste avec départ en groupe, aussi dans le Livre rouge : **C7-100 à C7-103**

Ces règlements figurent à l'annexe B, après ceux des compétitions sur courte piste de l'ISU.

Les règlements des compétitions sur courte piste de PVC sont jumelés à ceux des compétitions sur longue piste avec départ en groupe.

Règlements spéciaux pour les compétitions de style marathon: rien pour ce qui est du départ.

Longue piste (style olympique)

Les règlements de départ applicables pour les compétitions sur longue piste (style olympique) tenues au Canada sont les règlements 217, 227, 246, 254, 255 et 279 de l'ISU. De plus, les règlements 261 et 278 encadrent respectivement les départs des compétitions d'équipe et les départs en quatuor.

Consultez le livre vert de l'ISU, [Special Regulations & Technical Rules, Speed Skating](#); les règlements de départ qu'on y trouve sont résumés à l'annexe A. Ces pages seront mises à jour aux deux ans, à l'issue du congrès de l'ISU.

Longue piste (départ en groupe)

Règlements spéciaux pour les compétitions sur longue piste avec départ en groupe :

Le règlement 253-4(b) de [Special Regulations & Technical Rules, Speed Skating](#) et [Short Track Speed Skating Rule](#) énonce la position de l'ISU concernant les départs en groupe.

Quant à PVC, les règlements C7-100 à C7-103 de son Livre rouge traitent de la question.

(Notez que pour l'ISU et PVC, la notion de « départ en groupe » désigne des courses bien différentes.)

Courte piste (sanctionné par PVC et l'ISU)

Les règles de départ de l'ISU applicables aux compétitions sur courte piste sont couvertes par les règlements 280 à 298 de [Special Regulations & Technical Rules, Short Track Speed Skating](#) et [Short Track Speed Skating Rule](#). Portez particulièrement attention aux règlements 280 et 290, ainsi qu'aux considérations techniques des règlements 297 et 298.

Consultez également l'autre livre vert de l'ISU, [Special Regulations & Technical Rules, Speed Skating](#). Les règlements applicables aux compétitions sur courte piste sont résumés à l'annexe B. Ces pages seront mises à jour aux deux ans, à l'issue du congrès de l'ISU.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / CERTIFICATION

Général

Vous devez être conscient que vous n'êtes pas parfait – et qu'aucun officiel de départ ne l'est. Mais vous devez surtout tenter sans relâche de le devenir, course après course, compétition après compétition. Les résultats des athlètes, en partie tributaires de votre présence effacée, seront l'objet principal de votre évaluation.

Vous devez constamment vous autoévaluer afin d'améliorer vos performances, et ce, dès votre première expérience. Vous favoriserez ainsi votre développement personnel continu et l'estime des autres à votre égard.

Le fait de travailler avec d'autres officiels de départ, qu'il s'agisse de vos adjoints ou de vos supérieurs, vous donnera la possibilité de progresser dans vos fonctions. Votre évolution sera encore plus marquée si vous arrivez à nouer avec vos collègues des relations ouvertes qui laissent place aux critiques constructives. La critique faite de bonne foi durant le déroulement de la compétition permet à tous de mieux performer.

Les stratégies de développement personnel devraient inclure la participation à des séminaires techniques et le travail dans le plus grand nombre de compétitions possible, deux manières de gagner en expérience et en confiance. De telles activités peuvent avoir lieu à tous les niveaux : club, provincial, régional, national et international. Profitez de chaque occasion qui se présente, et n'en considérez aucune comme indigne de vos compétences.

Veillez noter que les critères de certification pour passer à un niveau supérieur représentent des exigences minimales. Dans la plupart des cas, le candidat aura une expérience de compétition beaucoup plus riche.

Programme de certification des officiels

C'est en 1982 que PVC, alors appelé ACPVC, a créé le Programme de certification des officiels, qui a été révisé pour une première fois en 1998 et fait maintenant l'objet d'une mise à jour annuelle. Basé sur un système multiniveaux, il en comporte cinq pour les arbitres, les préposés aux compétiteurs et les officiels de départ, et trois pour les coordonnateurs de compétition, les compilateurs, les chronométreurs, les juges d'arrivée, les annonceurs et tous les autres officiels. Les exigences de certification pour chaque type d'officiel sont énoncées à la section O des procédures opérationnelles du [Livre rouge de PVC](#).

Les responsabilités relatives à la certification sont les suivantes :

- Niveaux I et II – province/territoire
- Niveaux IIIA et IIIB – PVC
- Niveaux ISU International et ISU – ISU

L'évaluation des niveaux I et II est menée par le v.-p. des officiels ou par le Comité des officiels de l'association provinciale, alors que l'évaluation des niveaux IIIA et IIIB relève du CDO de PVC. Quant aux niveaux ISU International et ISU, l'évaluation est menée par PVC, qui transmet ses recommandations au Comité technique de l'ISU aux fins d'approbation.

Critères de certification pour les officiels de départ

Niveau I

PVC a établi des critères techniques, pratiques et de performance que doivent remplir les officiels de départ pour obtenir la certification des niveaux I à V. Ils sont énumérés ci-dessous.

Exigences minimales du niveau I:

- Assister à une clinique d'officiels de niveau I
- Agir comme adjoint lors d'au moins une compétition non sanctionnée
- Agir comme adjoint lors d'au moins une compétition provinciale ou régionale sanctionnée par PVC
- Recevoir une évaluation satisfaisante d'un officiel de départ
- Recevoir l'approbation du Comité des officiels de l'association provinciale

Un officiel qui satisfait toutes ces exigences devrait recevoir la certification de niveau I. Celui qui ne les satisfait qu'en partie peut être présenté comme un « officiel de départ en formation ». Lorsqu'un officiel de départ obtient sa certification de niveau I, il peut entamer la formation pour le niveau II.

Niveau II

L'officiel de départ de niveau II peut commencer à assumer une responsabilité globale. Il a une bonne compréhension des fonctions d'officiel de départ et peut agir en tant qu'officiel de départ en chef lors de compétitions locales et interclubs. Les critères du niveau II sont énumérés ci-dessous.

Exigences du niveau II :

- Assister à une clinique de niveau II
- Agir comme adjoint lors d'au moins quatre compétitions non sanctionnées
- Agir comme adjoint lors d'au moins deux compétitions provinciales ou régionales sanctionnées par PVC
- Recevoir une évaluation satisfaisante d'un officiel de départ de niveau III ou plus
- Recevoir l'approbation du Comité des officiels de l'association provinciale



Un officiel de départ de niveau I qui satisfait toutes ces exigences devrait viser le niveau II. Les provinces/territoires étant techniquement responsables des certifications de niveau I et II, elles peuvent adopter leurs propres critères. Cependant, la plupart des associations respectent les critères établis par PVC.

Niveau III

Le niveau III marque le passage à une responsabilité accrue. Il se divise en deux sous-niveaux, IIIB (ou « sanctionné PVC ») et IIIA (ou « championnats nationaux/sélections »).

Possédant de solides connaissances et une bonne compétence technique, l'officiel de départ de niveau IIIB peut être d'office lors de compétitions provinciales et régionales. Les critères du niveau IIIB sont présentés ci-dessous.

Exigences du niveau IIIB :

- Assister à une clinique de niveau III
- Être adjoint lors d'au moins deux compétitions provinciales ou régionales sanctionnées
- Être adjoint lors d'au moins deux compétitions provinciales ou régionales sanctionnées par PVC
- Être adjoint lors d'au moins deux compétitions nationales ou internationales sanctionnées par PVC
- Faire l'objet d'une recommandation documentée de l'association provinciale
- Recevoir des évaluations satisfaisantes distinctes de deux officiels de départ de niveau IIIA ou plus
- Recevoir l'approbation de PVC

Un officiel de départ de niveau II qui satisfait toutes ces exigences devrait recevoir la certification de niveau IIIB pour les départs en groupe (sur courte piste ou longue piste) et le style olympique. L'officiel de départ possédant sa certification de niveau IIIB peut entamer la formation pour le niveau IIIA.

Possédant un plus grand bagage de connaissances et d'expérience, l'officiel de départ de niveau IIIA peut être d'office lors de compétitions nationales et internationales (Amérique du Nord). Les critères du niveau IIIA sont présentés ci-dessous.

Exigences du niveau IIIA

- Agir comme officiel de départ lors d'au moins trois compétitions provinciales ou régionales sanctionnées par PVC
- Agir comme adjoint lors d'au moins trois compétitions nationales ou internationales sanctionnées par PVC
- Faire l'objet d'une recommandation documentée de l'association provinciale
- Recevoir des évaluations satisfaisantes distinctes de deux officiels de départ de niveau IIIA ou plus
- Recevoir l'approbation de PVC

Un officiel de départ de niveau IIIB qui répond à toutes ces exigences recevra la certification de niveau IIIA pour les départs en groupe (courte piste et longue piste), le style olympique ou les deux. Il deviendra par exemple officiel de départ de niveau IIIA (olympique).

ISU International

Au niveau ISU International correspond un palier de responsabilité supplémentaire. Un officiel de départ certifié ISU International est un officiel senior expérimenté et hautement compétent qui peut agir en tant qu'officiel de départ lors de compétitions internationales. Les critères de ce quatrième niveau sont présentés ci-dessous :

Exigences du niveau ISU International

- Assister à une clinique ISU
- Agir en tant qu'instructeur à une clinique d'officiels de départ de niveau II
- Agir comme officiel de départ lors d'au moins trois compétitions nationales et internationales sanctionnées par PVC
- Agir comme officiel de départ adjoint lors d'au moins une compétition internationale de l'ISU (p. ex., Coupe du monde)
- Recevoir une évaluation satisfaisante d'un officiel de départ de l'ISU
- Faire l'objet d'un examen de PVC, qui fait ensuite une recommandation au Comité technique de l'ISU
- Recevoir l'approbation du Comité technique de l'ISU

Un officiel de départ de niveau IIIA qui répond à toutes ces exigences peut recevoir la certification de niveau IV ISU International pour le courte piste, le style olympique ou les deux. Il deviendrait par exemple officiel de départ de niveau IV (courte piste).

L'ISU Liste

Le niveau ISU représente l'ultime niveau de responsabilité pour les officiels de départ. Un officiel de départ certifié ISU est un officiel senior hautement compétent et respecté qui possède une expérience internationale, et qui peut être d'office lors de championnats mondiaux, Coupes du monde et Jeux olympiques d'hiver. Les critères du niveau ISU sont présentés ci-dessous.

Exigences du niveau ISU

- Agir en tant qu'instructeur lors d'une clinique pour officiels de départ de niveau III
- Agir comme officiel de départ lors de cinq compétitions nationales ou internationales sanctionnées par PVC
- Faire l'objet d'une recommandation de PVC au Comité technique de l'ISU
- Recevoir l'approbation du Comité technique de l'ISU

L'officiel de départ de niveau ISU International qui répond à toutes ces exigences peut recevoir la certification ISU pour le courte piste, le style olympique ou les deux. Il deviendrait par exemple officiel de départ de niveau ISU (olympique).



Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires sur la certification des officiels dans le « Livre rouge » de PVC, qui est tenu à jour. Consultez également ces procédures opérationnelles normalisées du CDO:

- 02-101
- 02-102

<https://speedskating.ca/fr/resource-categories/officiels/>

ANNEXE A: RÈGLEMENTS SPECIAUX – PATINAGE DE VITESSE



RÈGLEMENTS SPÉCIAUX – PATINAGE DE VITESSE

Accepté par un vote en ligne juin 2021

D. Fonctions des officiels

Règlement 217: Fonctions et pouvoirs de l'officiel de départ

1. L'officiel de départ amorce la procédure de départ en appelant tous les patineurs à leur couloir après avoir reçu la confirmation de l'arbitre ou des chronométreurs que la course est prête à commencer. L'officiel de départ doit donner ses ordres en anglais (voir le règlement 253, paragraphe 3).
2. Les patineurs doivent répondre à ces ordres pendant toute la procédure de départ, c.-à-d. à compter du moment où ils se rendent à leur couloir jusqu'au départ valide des paires ou du groupe. L'officiel de départ doit trancher tous les différends relatifs à cette procédure durant la période mentionnée. Des exceptions à cette règle peuvent cependant s'appliquer si on emploie de l'équipement pour détecter les faux départs (voir le règlement 253, paragraphe 1.2).
3. L'officiel de départ se positionnera de façon à voir clairement les patineurs, jumelés ou en groupe, qui commencent la course.

II. RÈGLEMENTS TECHNIQUES PATINAGE DE VITESSE

Règlement 227: Disposition de la piste

2. Lignes de départ et d'arrivée

Les lignes de départ et d'arrivée sont des lignes colorées d'au plus cinq centimètres de largeur tracées perpendiculairement à la ligne droite ou à sa prolongation. Une ligne de pré-départ doit être tracée à deux mètres de la ligne de départ. Chacun des cinq derniers mètres précédant la ligne d'arrivée peut être clairement identifié (voir le diagramme à la page 36).

Sur les pistes de 400 mètres standard, les lignes de départ et d'arrivée pour toutes les distances sont perpendiculaires à la ligne droite d'arrivée. La ligne d'arrivée du 1 000 m se trouve au milieu

de la ligne droite d'arrivée, et les lignes de départ sont tracées en conséquence. Pour la poursuite en équipe et le sprint en équipe, les lignes de départ et d'arrivée se trouvent au milieu des lignes droites. Pour toutes les autres distances, la ligne d'arrivée se trouve vers la fin de la ligne droite d'arrivée, et les lignes de départ sont tracées en conséquence (voir le diagramme à la page 38).

Sur d'autres pistes, il faut s'assurer que les lignes de départ et d'arrivée sont placées sur une ligne droite.

Règlement 239

1. Réunion des chefs d'équipe et tirage

1. a) L'arbitre en chef doit organiser au moins une réunion des chefs d'équipe. Chaque membre de l'ISU avec des participants inscrits à la compétition est tenu d'assister à la réunion des chefs d'équipe et ne peut être représenté que par un seul officiel d'équipe désigné.

b) Lors de la réunion des chefs d'équipe, les chefs d'équipe informeront l'arbitre de tout retrait ou inscription de remplaçants, et les inscriptions définitives seront confirmées. L'Arbitre devra, si possible, présenter ensuite le groupement des compétiteurs pour les tirages ou pour la composition des listes de départ.

Règlement 246: Modification de l'ordre de départ

Lors d'une compétition comptant plusieurs distances, mais une seule remise de prix, les patineurs ont droit à une période de repos de 30 minutes entre deux courses. Au besoin, l'arbitre pourra modifier l'ordre de départ des pairs pour qu'un patineur puisse profiter de cette pause.

E. Règlements de course

Règlement 253 : Au début

1. Équipement de départ

- 1.1 Pour signifier le départ, au lieu d'un pistolet ordinaire (à poudre), un pistolet électronique peut être utilisé à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - a) Le pistolet électronique doit être doté d'un déclencheur ferme.
 - b) Le bruit synthétique du « coup de feu » doit être clair et distinct et similaire au son d'un tir effectué au moyen d'un pistolet ordinaire.
 - c) La fumée doit être remplacée par un flash, qui doit être distinct de celui d'un appareil-photo.
- 1.2 Des instruments électroniques, comme des récepteurs photoélectriques et des caméras sensibles, peuvent être utilisés pour détecter les faux départs. Ces instruments peuvent aider l'officiel de départ à appliquer la procédure, mais ils peuvent également être utilisés lorsqu'un patineur a quitté la ligne de départ sans avoir été rappelé par ledit officiel. Un départ invalide, peut être décidé par un officiel spécialement désigné chargé d'observer la preuve donnée par l'instrument de détection. Voir également l'article 253, paragraphe 4.

- 1.3 Lors des épreuves de l'ISU et des Jeux olympiques d'hiver, l'officiel de départ donne ses ordres au moyen d'un microphone connecté à deux haut-parleurs placés près des lignes de départ.

2. Appel au départ

- 2.1. Avant chaque départ, les noms de ceux qui s'apprêtent à concourir sont annoncés de façon claire à la ligne de départ et dans les vestiaires.
2.2. Le défaut de se présenter rapidement au départ équivaut à un retrait de l'épreuve

3. Procédure de départ

- 3.1 Les patineurs prenant le départ dans les couloirs intérieur et extérieur portent respectivement des brassards blanc et rouge. Lors des courses de 100 m ou moins où il y a trois patineurs par vague, celui prenant le départ dans le couloir du milieu porte un brassard jaune. Les patineurs ont la responsabilité de porter le bon brassard et de se présenter dans le bon couloir de départ. Le non-respect de ce règlement mènera à une disqualification. Voir le règlement 223, paragraphe 3 et le règlement 279, paragraphe 5.
- 3.2
- a) Au commandement « Go to the Start », les patineurs se positionnent entre les lignes de pré-départ et de départ. Une distance de deux mètres doit séparer ces lignes. Les patineurs doivent se tenir en position jusqu'à ce que l'officiel de départ annonce « Ready ». Ils doivent alors se placer en position de départ et demeurer immobiles jusqu'au tir du pistolet. Aucune partie de leur corps et aucune pièce d'équipement ne doit toucher à la ligne de départ ou à la glace au-delà de celle-ci. Leurs patins doivent être entièrement derrière la ligne de départ.
 - b) Il faut respecter un intervalle de temps notable (de 1 à 1,5 seconde) entre le moment où les deux patineurs se placent en position de départ et le coup de feu.

4. Faux départ

- 3.1 L'officiel de départ déclare un faux départ dans les situations suivantes :
- a) Si un ou plusieurs patineurs tardent délibérément à se placer en position de départ.
 - b) Si un des patineurs quitte ses marques, entraînant de ce fait l'autre patineur à sa suite – seul le patineur quittant ses marques est fautif.
 - c) Si un patineur quitte sa position de départ après que l'ordre « Ready » a été donné, mais avant le coup de feu .
- 3.2 En cas de faux départ, l'officiel de départ rappelle les patineurs par un deuxième tir de pistolet ou un coup de sifflet. Au moment du rappel, un signal d'arrêt est également perceptible de 50 à 60 mètres de la ligne de départ. Il prend la forme d'un drapeau rouge agité par un adjoint de l'officiel de départ ou d'une lumière rouge clairement visible. Toutefois, lors des courses de 100 m (ou moins) avec trois patineurs par vague, l'officiel de départ peut ne pas rappeler les patineurs s'il y a un deuxième faux départ. Les disqualifications sont annoncées aux patineurs une fois la course terminée.
- 3.3 L'officiel de départ doit avertir le compétiteur commettant le premier faux départ. Si les deux patineurs sont responsables d'un faux départ, ils en seront tous les deux avertis par l'officiel de départ. Lorsque l'officiel de départ appelle les patineurs de la paire/vague pour un nouveau départ après qu'un faux départ a été déclaré, alors un patineur commettant un prochain faux départ de cette paire/vague sera disqualifié de la course concernée..

- 3.4 Si des signaux lumineux sont utilisés pour indiquer les faux départs, une lumière blanche doit signaler le premier et une lumière rouge, le second (et la disqualification). Les couleurs des socles pour lumières des couloirs de départ doivent correspondre à celles des brassards des patineurs.

Règlement 256 : Organisation de compétitions par équipes

1. Poursuite en équipe

- 1.1. Chaque équipe est formée de trois ou quatre patineurs. Dans les deux cas, le temps final de l'équipe est déterminé lorsque son troisième patineur traverse la ligne d'arrivée (voir le règlement 259). Si moins de trois patineurs terminent la course, on considère que l'équipe ne l'a pas complétée, ce qui mène à sa disqualification
- 1.2. Les deux équipes commencent la course en même temps, chacune de son côté de la piste, au milieu de la ligne droite. Si les vagues de qualification sont créées en fonction du classement des équipes, celle qui est la mieux classée prend le départ du côté de l'habituelle ligne droite d'arrivée. Sinon, les positions de départ sont déterminées au hasard.
- 1.3. La piste ne doit comporter qu'un seul couloir. Sur une piste standard, on peut par exemple utiliser la démarcation entre le couloir intérieur et le couloir d'échauffement.
- 1.4. Si un patineur se fait dépasser par un adversaire, le règlement 258, paragraphe 2 s'applique.
- 1.5. Dans le contexte d'une épreuve éliminatoire, sitôt qu'une équipe en dépasse une autre, elle est déclarée vainqueur de la course, même si toute la distance n'a pas été parcourue. On considère qu'il y a dépassement lorsque le troisième patineur d'une équipe dépasse le troisième patineur de l'autre équipe
- 1.6. Chaque patineur des équipes en compétition portera une identification différente. Le patineur n° 1 de l'équipe doit porter des brassards blancs portant le n°1 ; Le patineur n° 2 portera des brassards rouges avec N°2, le patineur n° 3 portera des brassards jaunes avec N°3, le patineur n° 4 portera des brassards bleus avec N°4. La règle 279 s'applique. À la discrétion de l'arbitre, au lieu de brassards, des couvre-casques ou des casques peuvent être utilisés.

2. Sprint en équipe

- 2.1 Des épreuves de sprint en équipe peuvent être disputées. La distance à parcourir correspond à un nombre de tours équivalant au nombre de patineurs par équipe. La piste est délimitée par la ligne de démarcation du couloir intérieur. On peut employer des cônes comme méthode de démarcation additionnelle.
- 2.2 Une équipe peut concourir seule ou en même temps qu'une autre. Comme pour la poursuite en équipe, la course commence et se termine à la ligne d'arrivée du 1 000 m. S'il y a deux équipes sur la piste, elles se trouvent à l'opposé l'une de l'autre
- 2.3 La procédure de départ est la même que celle de la poursuite en équipe. Pour les disqualifications, voir ci-dessous paragraphe 4. Pour la permission d'un nouveau départ, voir le règlement 260, paragraphe 2.
- 2.4 Chaque patineur doit être identifié selon son rôle dans la course. Le premier patineur de l'équipe doit porter un brassard blanc avec l'inscription N°1; Le deuxième patineur doit porter un brassard rouge avec l'inscription N°2, le troisième patineur doit porter un brassard jaune avec l'inscription N°3, Le règlement 279 s'applique. À la discrétion de l'arbitre, au lieu de brassards, des couvre-casques ou des casques avec numéro peuvent être utilisés

2.5 Sur le premier tour, le patineur identifié comme premier patineur mène l'équipe, jusqu'au changement avec le patineur suivant, les autres patineurs de l'équipe restant derrière. À la fin de chaque tour (dans la zone de changement), le patineur qui mène l'équipe doit se retirer vers la partie extérieure de la piste, et le deuxième patineur doit mener l'équipe pendant le tour suivant. Le dernier patineur parcourra seul le dernier tour et terminera la course pour l'équipe

2.6 Le passage au patineur suivant de l'équipe doit avoir lieu entre le début de la ligne droite d'arrivée de l'équipe et avant l'entrée dans la courbe. Le début et la fin de la zone de passage seront correctement identifiés (p. ex., par des cônes).

3. Relais

- 3.1. Chaque équipe est formée de trois ou quatre patineurs. La distance de chaque étape est variable, mais on recommande qu'elle soit de 400 ou 800 m (un ou deux tours de piste standard). Plusieurs formats de course sont possibles, mais nous recommandons les deux suivants :
- 3.2. Format A - Affrontements entre deux équipes qui commencent chacune dans son couloir, puis changent de couloir tout au long de la course, conformément au règlement 253, paragraphe 3. Chaque étape équivaut à un ou deux tours. La course commence et se termine à la ligne d'arrivée du 1000 m. Le début et la fin de la zone d'échange de 40 mètres doivent être identifiés par des cônes orange. Le relais aura lieu quand le patineur qui termine une étape dépasse le patineur qui est sur le point de commencer l'étape suivante. Une équipe effectuant un relais en dehors de la zone d'échange sera disqualifiée;
- 3.3. Format B – Un maximum de quatre équipes par vague : Dans la première partie de la première étape (la première courbe), chaque couloir peut être utilisé par un maximum de deux patineurs (un par équipe). À la sortie de la première courbe, seul le couloir intérieur peut être utilisé. La course commence aux lignes de départ du 1 500 m et se termine à la ligne d'arrivée du 1 500 m. Dans ce cas, la distance de la première étape devrait être de 700 m ou 300 m. La distance des étapes suivantes doit être d'un ou deux tours complets. La zone d'échange aura une longueur de 75 mètres, se terminant à la ligne d'arrivée. Le début de la zone d'échange doit être identifié par des cônes orange. Le relais aura lieu quand le patineur terminant une étape aura touché le patineur qui est sur le point de commencer l'étape suivante. Une équipe effectuant un relais en dehors de la zone d'échange sera disqualifiée. Pour les dépassements, les principes du règlement 255, paragraphe 2, s'appliqueront
- 3.4. Format C: Un maximum de quatre équipes par vague. Les 4 équipes partiront sur la ligne de départ du 500m et finiront sur la ligne d'arrivée principale au bout de la ligne droite. La distance pour chaque étape doit être de 400 m ou 800 m. La zone d'échange aura une longueur de 100m, se terminant à la ligne d'arrivée. Le début de la zone d'échange doit être marqué par des cônes orange. Le relais aura lieu lorsque le patineur qui termine une étape a touché le patineur qui est sur le point de commencer la prochaine étape. Une équipe relayant en dehors de la zone d'échange sera disqualifiée. Pour les dépassements, les principes de la règle 255 paragraphe 2 s'appliqueront

4. Disqualification et nouveau départ dans les compétitions par équipe

Si un patineur d'une équipe de poursuite, de sprint ou de relais est disqualifié pour violation des règles de course conformément aux règles 223, 253, 254, 255, 256, 259 ou 279, la disqualification s'applique également à l'équipe. Une disqualification de l'équipe suivra également si un membre de l'équipe est disqualifié conformément aux règlements généraux de l'ISU (par exemple, en raison d'infractions aux règles d'éligibilité ou aux règles antidopage de l'ISU). Les règles concernant les

nouveaux départs données dans la règle 260 s'appliquent également aux courses de poursuite par équipe, de sprint par équipe et de relais. Par conséquent, l'équipe aura droit à un nouveau départ si l'un des patineurs de l'équipe est gêné comme décrit dans la règle 260, paragraphes 1-3.

Règlement 257 Organisation des courses en groupe

1. Piste, sécurité et règles applicables.

La piste de compétition est conçue sans couloirs de course séparés. Elle peut avoir un couloir d'échauffement, comme c'est toujours le cas pour les épreuves de l'ISU. On peut employer des cônes comme méthode de démarcation. La distance d'une course avec départ en groupe correspond en fait au nombre de tours. Le décompte commence lorsque les patineurs franchissent la ligne d'arrivée pour la première fois.

3. Procédure de départ

Le départ a lieu au milieu de la ligne droite d'arrivée (à la ligne d'arrivée du 1 000 m sur les pistes standard). Les compétiteurs s'installent en lignes d'au maximum six patineurs, en maintenant une distance d'au moins un mètre entre chaque ligne. La position de départ des patineurs est décidée par tirage au sort ou selon un système de classement. Quand tous les patineurs se sont alignés pour le départ, l'officiel de départ donne l'ordre « Ready » et tire un coup de feu. Les patineurs qui devancent le coup de feu sont disqualifiés

H. Départs en quatuor

Règlement 278

1. Format des compétitions

1.1. Dans une course avec départ en quatuor, jusqu'à quatre patineurs participent en même temps, formant deux paires. Au départ, les paires sont séparées d'environ un demi-tour de piste.

Les deux paires du quatuor commencent leur course depuis la même zone de départ, avec un départ échelonné d'un demi-tour. La zone de départ est située au même endroit que la zone de départ normale pour la distance concernée. La deuxième paire d'un quatuor devrait de préférence commencer à un moment qui se traduira par un demi-tour d'intervalle entre les paires dès qu'elles auront atteint leur vitesse normale. En cas de faux départ de la part de la deuxième paire d'un quatuor, l'intervalle entre les paires après le départ de la deuxième paire doit être d'un tour et demi.

1.2.

- a) Les départs en quatuor peuvent être utilisés lors de compétitions internationales, des épreuves de Coupe du monde et des championnats de l'ISU. Les distances recommandées pour les départs en quatuor sont de 1500m et plus. Lors des championnats de l'ISU, les départs en quatuor peuvent n'être utilisés seulement que pour les distances de 3000m et plus.
- b) On doit annoncer qu'il y aura des départs en quatuor au plus tard lors du tirage pour la distance. Lorsque ce format est utilisé, il faut indiquer clairement quels chronos ont été obtenus dans le protocole officiel et sur les listes de résultats. Le protocole doit contenir tous les éléments énoncés dans le règlement 273.
- c) Lors de championnats de l'ISU, les départs en quatuor ne peuvent être utilisés que s'il y a eu entente entre le comité organisateur, la direction le directeur technique sportif de l'ISU et le comité technique du patinage de vitesse et si l'information a été publiée dans l'annonce de la compétition.

2. Procédures de départ et composition des quatuors

2.1.

- a) Les positions de départ pour chaque quatuor sont déterminées comme suit :
 - 1^{er} patineur choisi au hasard : Première paire, couloir intérieur (brassard blanc)
 - 2^e patineur choisi au hasard : Première paire, couloir extérieur (brassard rouge)
 - 3^e patineur choisi au hasard : Deuxième paire, couloir intérieur (brassard jaune)
 - 4^e patineur choisi au hasard : Deuxième paire, couloir extérieur (brassard bleu)
- b) Si les paires sont formées selon le classement des patineurs, les deux meilleurs patineurs de chaque quatuor feront partie de la deuxième paire.
- c) Si les patineurs participants ne peuvent former un ensemble complet de quatuors (quatre patineurs dans tous les quatuors), seul le premier peut être incomplet. (Le premier quatuor peut même n'être formé que d'un seul patineur.)
- d) Dans le cas d'un retrait du départ après le tirage, l'arbitre a le droit de réorganiser les paires des quatuors (voir les règlements 216 et 245). Cependant, un patineur ne doit pas être déplacé dans un autre quatuor, sauf si le retrait amène une diminution du nombre de quatuors.

2.2. Tous les patineurs du même quatuor doivent se préparer collectivement pour le départ. Les brassards doivent être portés conformément au paragraphe 2.1 a).

2.3. Les paires ont chacune leur compteur de tours et sont chronométrées séparément.

2.4. Les records du monde établis lors de départs en quatuor ne peuvent être reconnus que s'ils ont lieu dans une épreuve de la Coupe du monde, des championnats de l'ISU ou d'autres événements de l'ISU. Voir le règlement 221, paragraphes 2 i), 2 j) et 3.I. Compétition technique Équipement des patineurs

I. Compétition technique équipement des patineurs

Règlement 279

4. Brassards et autres moyens d'identification

Pour faciliter leur identification et la confirmation de leur position pendant une course et à l'arrivée, les patineurs ont l'obligation de porter des brassards ou tout autre accessoire les démarquant, conformément au règlement technique (voir le règlement 257, paragraphe 5, le règlement 253, paragraphe 3 et le règlement 278, paragraphe 2) ou aux instructions de l'arbitre. Les patineurs ont l'obligation de porter le brassard (ou tout autre accessoire) adéquat quand ils se présentent au départ.

ANNEXE B : RÈGLEMENTS SPÉCIAUX POUR LE PATINAGE DE VITESSE SUR COURTE PISTE



RÈGLEMENTS SPÉCIAUX POUR LE PATINAGE DE VITESSE SUR COURTE PISTE

Accepté par un vote en ligne juin 2021

Règlement 280

Piste

1.

- e) En plus de la piste standard, il y aura quatre (4) ou six (6) autres pistes symétriques à la piste standard, mais déplacées dans le sens de la ligne droite avec des distances intermédiaires égales allant jusqu'à 0,7 mètre quand sept (7) pistes sont utilisées et jusqu'à un (1) mètre quand cinq (5) pistes sont utilisées afin de préserver de bonnes conditions de glace. Pour toutes les pistes, une (1) ligne d'arrivée sera utilisée. Pour les lignes de départ, voir l'illustration dans les règlements techniques.
- f) Dans les demi-finales et les finales de 500 m, les pistes extérieures (1 et 5 lorsqu'il y a cinq pistes et 1 et 7 lorsqu'il y a sept pistes) ne seront pas utilisées. Seules les pistes intermédiaires indiquées sur le schéma doivent être utilisées.

2.

- a) Les lignes de départ et d'arrivée sont des lignes colorées d'au plus deux centimètres de largeur tracées perpendiculairement à la ligne droite.
- b) La ligne de départ est tracée à partir du matelas; sa longueur équivaut à la largeur de la ligne droite. La ligne d'arrivée est tracée à partir du matelas; sa longueur équivaut à la largeur de la ligne droite, plus 1,5 mètre.
- c) Pour le 500 et le 1 000 m seulement : À partir de 50 cm de la limite intérieure de la piste, cinq points de 2 cm de diamètre sont placés tous les 1,3 m pour marquer les positions de départ.

- 
- d) Si la surface intérieure de la piste est colorée différemment de la surface de la piste à des fins esthétiques, cette surface intérieure doit être symétrique au tracé de la piste et commencer exactement à la fin de la ligne d'arrivée (voir l'illustration dans les règlements techniques).
3. Pour les compétitions internationales sur des patinoires de moins de 30 m de largeur, le tracé qui sera utilisé est illustré dans le diagramme de l'annonce de la course.

Règlement 290

Officiels requis

1.
 - a) Pour les événements de l'ISU et les Jeux olympiques d'hiver où il y a de l'équipement de reprise vidéo approuvé par l'ISU, les officiels suivants seront nommés par le président, sous réserve du règlement 289, paragraphe 7 :
 - Arbitre et trois (3) arbitres adjoints. Au moins un des arbitres adjoints sera affecté au système de reprise vidéo. Un arbitre adjoint responsable de la vidéo peut être désigné premier adjoint;
 - Deux (2) officiels de départ (un par catégorie);
 - Deux (2) surveillants des concurrents.
 - b) Les officiels suivants sont nommés par les organisateurs : préposé à l'appel, juge de ligne d'arrivée, marqueur de tours, secrétaire de tours, annonceur et surveillants de piste. Cependant, pour les événements de l'ISU, le préposé à l'appel et l'annonceur doivent être approuvés par le représentant du comité technique de l'ISU et, pour les Jeux olympiques d'hiver, par les délégués techniques de l'ISU.

Arbitre

5. L'arbitre est habilité :
 - a) À apporter des modifications au programme en accord avec le représentant de l'ISU et le représentant du comité technique de patinage de vitesse sur courte piste, dans la mesure où celles-ci n'entrent pas en conflit avec les règlements;
 - i) Avant qu'une décision ne soit prise, l'arbitre, à sa discrétion ou à la demande de l'arbitre adjoint responsable de la vidéo, peut visionner le système de reprise vidéo à la vitesse normale, au ralenti ou en photos, à l'exception des questions concernant la détection de faux départs. Quand l'arbitre décide de visionner le système de reprise vidéo en raison d'une infraction potentielle et qu'une pénalité est imposée, la séquence vidéo concernant l'infraction sera aussi présentée à l'écran dans le stade (si cela est techniquement possible).

Arbitre adjoint

7.
 - a) L'arbitre adjoint nommé par le président à titre de premier adjoint remplace l'arbitre si ce dernier ne peut s'acquitter de ses tâches en raison d'une maladie ou d'une blessure.
 - b) L'arbitre adjoint effectue les fonctions qui lui sont demandées par l'arbitre.
 - c) Le ou les arbitres adjoints doivent enregistrer leurs observations soit par voie électronique (système de compte rendu de course), soit par écrit. Si les observations sont enregistrées par écrit, elles doivent être rapportées verbalement après chaque course et le compte rendu par écrit doit être soumis à l'arbitre après chaque tour.

Officiel de départ

9.

- a) Pour les championnats de l'ISU et les Jeux olympiques d'hiver, un officiel de départ est affecté à chaque catégorie. Seul l'arbitre peut apporter des changements, après consultation avec le représentant du comité technique ou le délégué technique.
- b) Les officiels de départ contrôlent la procédure de départ. L'officiel de départ affecté à la catégorie concernée donne les directives concernant les départs verbalement et annonce les décisions en anglais. Les deux officiels de départ ont le pouvoir de rappeler un départ. Les officiels de départ s'entendent sur la manière d'appeler les infractions au règlement de rule.
- c) Il se positionne de façon à voir clairement tous les patineurs qui prennent le départ de la course.
- d) Dans les courses de relais, l'officiel de départ, averti par le compteur de tours, tirera le pistolet de départ signifiant les trois (3) derniers tours
- e) Il peut désigner un autre officiel de départ pour rappeler les patineurs en cas de faux départ.

Officiels sur la glace

19.

- a) Seuls l'arbitre, les arbitres adjoints et les préposés à la piste peuvent être sur la glace lors de la course.
- b) Les officiels sur glace doivent être vêtus de façon appropriée, doivent porter des patins de vitesse et peuvent porter des casques de protection approuvés.

II. Règlements Techniques Patinage de Vitesse sur Courte Piste

Règlement 295

Programme

2.

- e) Le nombre de patineurs par course aux événements de l'ISU est limité et doit être établi comme suit :

	500 m	1000 m	1500 m
Quarts de finale	5	5	-
Demi-finales	5	5	7
Finale	4	5	7

Règlement 297

Règlements pour la course de relais

3.
 - d) Il peut y avoir un relais à tout moment de la course, sauf lors des deux derniers tours, qui doivent être effectués par un seul patineur. Les trois (3) derniers tours sont annoncés d'un coup de pistolet.

Infractions

4.
 - a) Les règlements des courses individuelles, paragraphes 1 et 2, s'appliquent aux courses de relais, c'est-à-dire à tous les membres de l'équipe, ceux qui patinent et les autres membres de l'équipe de relais.
 - b) Les infractions aux règlements des courses de relais sont interprétées comme suit :
 - RELAIS SANS CONTACT : le relais s'est déroulé sans contact ou le contact n'a pas été évident, clairement visible et vu par l'arbitre ou les arbitres adjoints;
 - RELAIS PENDANT LES DEUX (2) DERNIERS TOURS : le dernier relais n'a pas été clairement entamé avant le début des deux (2) derniers tours;
 - En relais par équipes mixtes : L'ordre de relais et l'horaire prévu tel que décrit au paragraphe 3 n'ont pas été respectés.

Règlement 298

Zone d'appel des patineurs

1.
 - a) La zone d'appel des patineurs est une zone délimitée où les patineurs doivent se présenter et attendre lorsqu'ils sont appelés avant leur course. Selon le tour de qualification, cette zone sera peut-être différente.
 - b) Avant chaque départ, les noms de ceux qui s'apprêtent à concourir sont annoncés de façon claire à la zone d'appel des patineurs.
 - c) Patineurs qui ne se présentent pas dans la zone de départ se verront attribuer la mention « N'a pas pris le départ »;
 - d) Le préposé à l'appel s'assurera que les patineurs portent leur numéro de course et l'équipement approprié.
 - e) Les patineurs ayant un équipement défectueux (p. ex. une lame de patin brisée) ne sont pas autorisés à prendre le départ de la course. Les conditions du Règlement 291, paragraphe 4 s'appliquent. Après l'arrêt d'une course, les patineurs avec un équipement défectueux, qui ne peut être réparé en temps voulu, ne seront pas autorisés à prendre un nouveau départ. Les résultats de ce patineur seront affichés comme « N'a pas terminé » et le patineur sera classé selon la règle 295, paragraphe 5.
 - f) Les patineurs ne peuvent accéder à la patinoire qu'en passant par la zone d'appel. Les patineurs qui ne passent pas par la zone d'appel recevront une pénalité et seront exclus de la course.

Équipement de départ

2. Au lieu d'un pistolet de départ ordinaire, un équipement de départ électronique peut être utilisé en guise de pistolet de départ. Dans ce cas, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) L'équipement de départ doit être doté d'un déclencheur ferme.
- b) Le bruit synthétique du « coup de feu » doit être clair, distinct et similaire au son d'un tir de pistolet ordinaire.
- c) La fumée doit être remplacée par un flash, qui doit être distinct de celui d'un appareil-photo.

Positions de couloir

3. Si plus de cinq patineurs prennent le départ d'une course, les points de départ ne sont pas utilisés, et l'officiel de départ indique aux patineurs l'ordre respectif de leur position sur la ligne de départ.
Si, en raison du nombre de patineurs dans une course, il faut ajouter une deuxième ligne, les patineurs sur cette ligne sont positionnés le plus loin possible vers l'extérieur de la piste dans l'ordre des positions de couloir.

Procédure de départ

4. Une fois que l'arbitre aura déterminé que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour que la course ait lieu, il en avisera l'officiel de départ.
5.
 - a) L'officiel de départ donne alors un coup de sifflet.
 - b) À partir de ce moment, les patineurs disposent d'un temps limité pour se rendre à la ligne de départ. Ce temps peut être affiché à l'aide de l'équipement technique. De plus, à partir de ce moment, l'annonceur peut demander le silence, si nécessaire.
 - c) Le temps établi pour se rendre à la ligne de départ sera décidé chaque année par le comité technique et sera annoncé à la réunion d'ouverture la veille de chaque événement.
 - d) Tout patineur qui arrive à la ligne de départ après la limite de temps recevra un avertissement de l'officiel de départ. L'annonce se fera comme suit :
 - La position de couloir du patineur ayant commis l'infraction
 - «Warning»
 - «Delay»
 - e) Les avertissements pour retard ne touchent pas les autres patineurs sur la ligne de départ.
 - f) Dans le cas d'un faux départ après un avertissement ou d'un deuxième avertissement, l'officiel de départ doit indiquer au patineur qu'il reçoit une pénalité.
6.
 - a) Les patineurs s'alignent à une courte distance de la ligne de départ.
 - b) Dans le cas d'une demi-finale ou d'une finale où les patineurs sont présentés individuellement par l'annonceur, ils se positionnent un peu plus loin de la ligne de départ, et lorsque l'annonceur les présente, ils s'en rapprochent.
 - c) Avant le départ de chaque demi-finale sur une distance individuelle, les participants sont présentés par l'annonceur par leur nom et leur pays.
 - d) Avant le départ d'une finale sur une distance individuelle, les participants sont présentés par l'annonceur par leur nom, leur pays et d'autres renseignements pouvant intéresser le public.
7.
 - a) L'officiel de départ donne l'ordre suivant :
 - « Go to the Start »

- b) Lorsqu'ils entendent cet ordre, les patineurs se présentent à la ligne de départ et se placent sur leur point respectif. Les patineurs se tiennent droits et ne bougent pas.
- c) Tant que le patineur n'a pas finalisé sa position, le fait de toucher la ligne de départ n'est pas considéré comme une infraction.
- d) Le fait de poser la pointe de la lame sur la glace est considéré comme une infraction, et un faux départ sera attribué au patineur fautif.
- e) L'officiel de départ fera l'annonce suivante :
 - La position de couloir du patineur ayant commis l'infraction
 - « False start »
 - « Wrong blade position »

8.

- a) L'officiel de départ donne l'ordre suivant :
 - - «Ready»
- b) Les patineurs prennent immédiatement leur position de départ définitive, avec le centre de leur corps au-dessus de leur marque respective, et maintiennent cette position.
- c) Il y a faux départ si un patineur :
 - place un patin ou les deux patins sur la ligne de départ ou au-delà de celle-ci;
 - place une main ou les deux mains sur la glace;
 - ne place pas les deux patins sur la glace (contact complet sur toute la longueur des lames);
 - prend la position de départ avant que l'ordre « Ready » ne soit donné;
 - met trop de temps à prendre sa position de départ après l'ordre « Ready ».

9.

- a) Lorsque tous les patineurs ont pris leur position de départ définitive et sont immobiles, l'officiel de départ attend pendant une période définie avant de tirer un coup de feu.
- b) Il y a faux départ si un patineur :
 - bouge avant le coup de feu;
 - glisse sur la ligne ou au-delà de celle-ci;
 - avance sur la pointe de ses lames.
- c) En cas de faux départ, l'officiel de départ rappelle les patineurs au moyen d'un deuxième coup de pistolet ou d'un coup de sifflet.
- d) Les patineurs doivent revenir sans tarder à la ligne de départ. Tout patineur qui ne revient pas directement à la ligne de départ recevra un avertissement pour avoir retardé le départ.
- e) Si plus d'un patineur est responsable du faux départ, chacun des patineurs fautifs se verra attribuer un faux départ.
- f) Si un des patineurs quitte sa marque, entraînant de ce fait d'autres patineurs avec lui, il se verra attribuer un faux départ.
- g) Si un des patineurs fait un bruit, p. ex. avec ses patins sur la glace, poussant ainsi un autre patineur à bouger, il se verra attribuer un faux départ.
- h) L'officiel de départ fera l'annonce suivante :
 - La position de couloir du patineur ayant commis l'infraction
 - « False start »
 - Si nécessaire, toute explication du faux départ, p. ex. :
 - « Moving »
 - « Wrong blade position »
 - « Wrong blade movement »
- i) Si plus d'un patineur a commis une infraction, tous les points précédents seront répétés.

- 
- j) S'il y a plusieurs infractions à la règle de départ, elles seront annoncées dans l'ordre selon lequel elles ont été commises.
- 10.
- a) Si un faux départ a été commis par un patineur qui a déjà reçu un avertissement, celui-ci recevra une pénalité et sera exclu.
- b) L'annonce de l'exclusion se fera ainsi :
- La position de couloir du patineur ayant commis l'infraction
 - « Penalty »
- c) L'arbitre peut demander au patineur de quitter la patinoire.
- 11.
- a) Après le premier faux départ d'une course, l'officiel de départ avertit ainsi les patineurs :
- « This race has one false start »
- b) Dans le cas d'un deuxième faux départ, le ou les patineurs concernés reçoivent une pénalité et sont exclus de la course.
- c) L'annonce de l'exclusion se fera ainsi :
- La position de couloir du patineur ayant commis l'infraction
 - « Penalty »
- d) L'arbitre peut demander au patineur de quitter la patinoire.
12. Si un patineur est gêné dans ses mouvements et chute avant le 7^{ième} bloc après la ligne de départ, les patineurs sont rappelés pour reprendre le départ. C'est l'arbitre qui décide si l'obstruction est une infraction selon les règlements de course.
13. Avant un départ, l'équipement du patineur peut être ajusté sans que ce dernier ne quitte la glace. À l'instruction « Go to the Start », les patineurs doivent être tout à fait prêts, ce qui comprend leur équipement. Toute omission entraîne un avertissement pour avoir retardé le départ (voir ci-dessus).

Si le patineur :

- un patineur a déjà reçu un avertissement;
 - il y a eu un faux départ;
 - une infraction est commise à nouveau;
- le patineur fautif se verra attribuer une pénalité.

Fin de la course

- 14.
- a. C'est l'arbitre qui déclare la fin de la course. Il a recours à différents moyens pour communiquer cette information aux patineurs et aux officiels. Exception pour les finales : même si un patineur n'a pas encore terminé sa course, l'arbitre déclare qu'il l'a terminée, mais aucun chrono ne lui est attribué.

C7 RÈGLES SPÉCIFIQUES DES COMPÉTITIONS SUR LONGUE PISTE



**PATINAGE
DE VITESSE
CANADA**

Compétitions de Départ en Groupe

Les règles de la courte piste s'appliquent à des situations qui ne sont pas décrites dans la présente section, à moins qu'elles ne soient pas pertinentes. Par exemple, les problèmes spécifiques au patinage extérieur (qualité de la glace, protection, équipement du patineur, etc.) seront plutôt résolus en fonction des pratiques en style olympique.

C7-100 Procédures de départ

C7-101 Nombre de patineurs sur la ligne

Pour les compétitions sur longue piste avec départ en groupe sanctionnées, un maximum de six (6) patineurs est admis à la ligne de départ. Pour les pistes qui comprennent une aire de course plus large que six (6) mètres, un maximum de sept (7) patineurs est admis, huit (8) pour la plus longue distance. Ce règlement ne s'applique pas au patinage de marathon.

C7-102 Rappel du départ

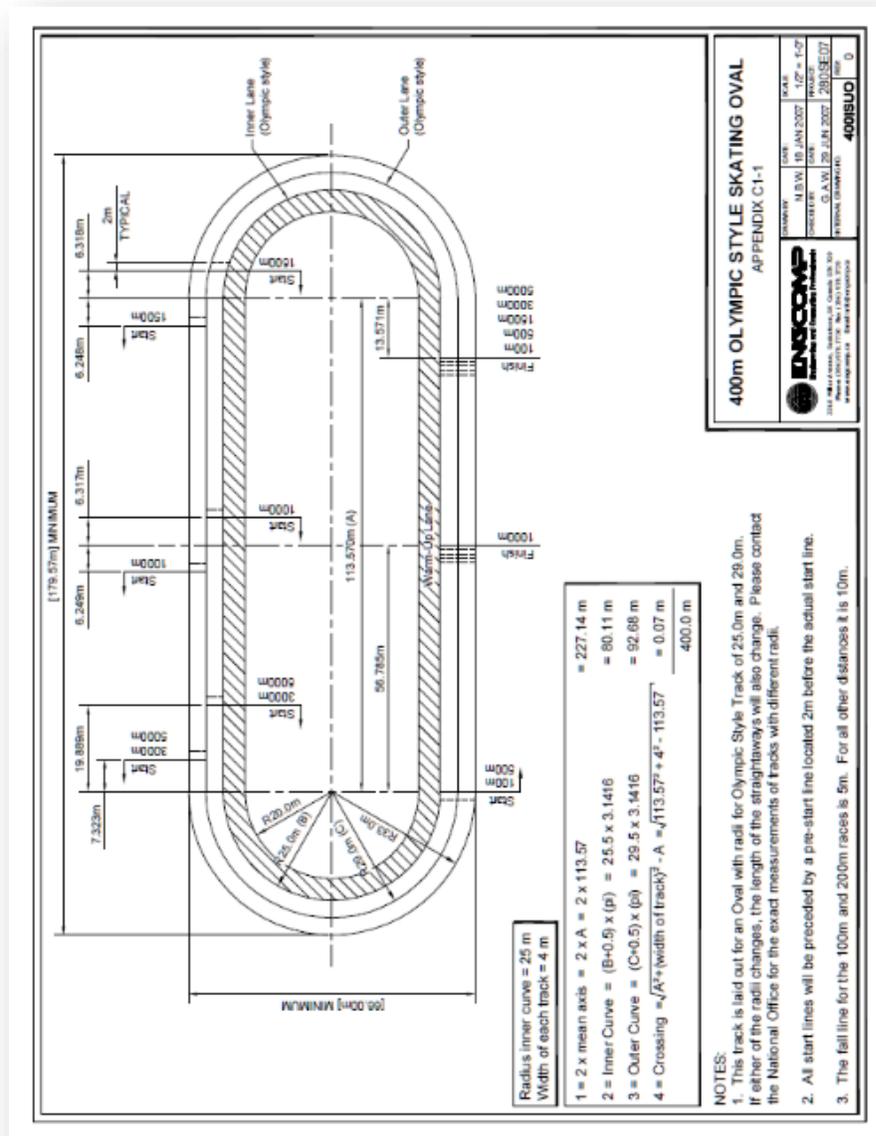


Si un patineur entrave le mouvement d'un autre et le fait tomber à moins de dix (10) mètres de la ligne de départ, l'officiel de départ peut faire un rappel de la course.

C7-103 Position de départ

Les patineurs ne doivent pas employer un départ en trois points ou en quatre points.

ANNEXE C : PISTE OVALE DE 400 METRES



ANNEXE D : PISTE OVALE POUR PATINAGE DE VITESSE SUR COURTE PISTE

